

TRIBUNE

des services publics

FGTB CGSP

GAZELCO

BELGIQUE - BELGIË

P.P. - P.B.

B386

FÉVRIER
2011



Menaces sur les allocations familiales

DOSSIER P.4



ÉDITO
Notre politique
sociale menacée ?
P. 3



ANALYSE
Mauvaise
tactique aux TEC
P. 7



GAZELCO
Remboursement soins
de santé - médecine
ambulatoire P. 12

Primes syndicales 2010 : attention au formulaire

Pour rappel, le paiement des primes syndicales est annuel. En 2011, pour les primes de 2010, le formulaire de demande a été relouké.

Afin de vous payer votre dû le plus rapidement possible à partir de la fin mars, nous vous invitons à suivre scrupuleusement les instructions ci-après :

- Au cours du premier trimestre 2011, tous les membres du personnel (statutaires ou contractuels) recevront de l'Autorité publique dont ils relèvent le formulaire de demande pour la prime syndicale 2010. Si passé ce délai, vous n'avez toujours pas reçu ce document (ou si vous l'avez égaré entre-temps), vous devez **immédiatement** contacter le service du personnel dont vous dépendez afin qu'il vous envoie le document original ou un duplicata.

il est donc inutile de contacter la CGSP pour pareil problème : nous ne savons pas le résoudre directement.

- Le formulaire de demande relouké ne comporte plus que 3 cadres (voir document type en annexe) :
 - le cadre A est pré-rempli avec les données vous concernant. Vérifiez néanmoins si ces données sont correctes. Si ce n'est pas le cas, corrigez les erreurs en remplissant **complètement le cadre B**. Dans tous les cas, **remplissez obligatoirement dans le cadre B les cases destinées à votre numéro de compte IBAN**. Contrairement à ce qui est suggéré dans la demande, cette démarche n'est pas facultative ; une erreur est survenue lors de la publication au Moniteur. Certaines Autorités

l'auront corrigée d'office dans la demande, d'autres pas.

Soyez attentif et complétez le n° de compte IBAN.

- Le cadre C doit être rempli **complètement**. N'oubliez pas de mentionner « lu et approuvé », de dater et de signer le formulaire.

Attention ! Dans la note de renvoi du cadre C, signalée par un astérisque (*), une erreur s'est glissée à l'avant dernière ligne pour l'année de référence : il faut lire « 2010 » au lieu de « 2009 » (erreur dans la publication au Moniteur que les Autorités auront peut-être corrigée également dans la demande, ou peut-être pas).

- Une fois complété, le formulaire doit être transmis à la CGSP via le canal habituel : votre délégué ou le secrétariat de votre secteur ou le secrétariat de votre régionale intersectorielle. De toutes les manières, nous devons être en possession de la demande dûment complétée et signée avant le **1^{er} juillet 2011**.

■ Généralités :

1. La prime syndicale sera liquidée avant fin septembre 2011.
2. Le montant pour une prime complète est de 90 € (12 mois de cotisations entières en 2010). Le montant qui vous sera payé sera donc calculé conformément à la législation au prorata du nombre et du taux des cotisations que vous aurez versées pour l'année de référence.
3. La prime ne peut être payée qu'une seule fois pour une même année de référence. Si vous recevez deux formulaires de la même Autorité ou de deux Autorités différentes, vous ne pouvez rentrer qu'un seul formulaire complété.

*Alain Lambert
Président ASBL prime syndicale*

78132		BELGISCH STAATSBLAD — 20.12.2010 — Ed. 2 — MONITEUR BELGE	
DEMANDE DE LA PRIME SYNDICALE POUR L'ANNÉE DE RÉFÉRENCE 2010			
A. RUBRIQUE DESTINÉE AU SERVICE DE DISTRIBUTION			
Date de naissance :	Nom :		
	Prénoms :		
Authentification :	Adresse :		
	Code postal et localité :		
	Formulaire n° :		
	Date de l'envoi :		
Formulaire remis par :			
Occupé par :			
B. RUBRIQUE À REMPLIR PAR LE MEMBRE DU PERSONNEL SUSMENTIONNÉ, UNIQUEMENT SI DES FAUTES SUBSISTENT DANS LE CADRE A (une lettre par case, en majuscules)			
Nom :			
Prénoms :			
Date/naiss. :	/ / 1 9		
Adresse :			N : Bte :
Code postal :	Localité :		
N° de compte IBAN (facultatif) :	B E		
N° de membre auprès de l'organisation syndicale (facultatif) :			
C. LE SOUSSIGNÉ DÉCLARE SUR L'HONNEUR D'INTRODUIRE, POUR L'ANNÉE DE RÉFÉRENCE SUSVISÉE, QU'UN SEUL FORMULAIRE DE DEMANDE (*)			
MENTION "LU ET APPROUVÉ"	DATE	SIGNATURE	
(*) ATTENTION ! Le membre du personnel ne peut introduire qu'un seul formulaire de demande, même s'il était membre de plusieurs organisations syndicales et/ou s'il reçoit plusieurs formulaires pour l'année de référence 2009. Cette situation pourrait en effet se produire lorsque le membre du personnel, au cours de l'année de référence en question, a travaillé soit successivement, soit simultanément dans plusieurs services publics. La réception de ce formulaire de demande ne donne pas directement droit à une prime syndicale. Le membre du personnel doit, pour l'année 2009, avoir payé une cotisation suffisante à une organisation syndicale représentative, afin de pouvoir prétendre au paiement d'une prime totale ou partielle (loi du 1 ^{er} septembre 1980, article 2, § 1).			
VEUILLEZ TRANSMETTRE LE FORMULAIRE ORIGINAL DE DEMANDE, DUMENT REMPLI, À VOTRE ORGANISATION SYNDICALE AVANT LE 1 ^{er} JUILLET 2011.			

Notre politique sociale menacée ?

Pour mieux maîtriser la politique des États membres, quoi de mieux que d'en contrôler les budgets nationaux ? La Commission européenne l'a bien compris.

Un contrôle budgétaire bien peu démocratique

Depuis le 1^{er} janvier, une nouvelle disposition oblige chaque pays européen à déposer son projet de budget auprès d'elle (la Commission européenne) pour examiner sa conformité aux critères de rigueur budgétaire. Cette nouvelle disposition est entrée en vigueur, sans coup férir, sans aucune réelle consultation démocratique, sans consultation des partenaires sociaux, sans modification du Traité.

Elle est prise pour donner l'illusion qu'on pourra ainsi protéger l'économie européenne contre les futures crises financières.

Quel État pourra encore développer une véritable politique sociale pour ses citoyens sans recevoir un carton rouge de la Commission ?

Depuis des années, on nous serine ainsi qu'il est impossible de mettre en place une réglementation pour établir la spécificité des services publics au niveau européen, qu'il est difficile de mettre en place une taxe sur les fonds spéculatifs. On nous explique que l'Europe sociale est si compliquée à créer, qu'il vaut mieux ne rien faire. Et voilà, qu'en deux temps, trois mouvements, on bouleverse la structure démocratique de nos pays. La règle qui veut que le budget soit voté et décidé par les élus du peuple va bientôt ressembler à une fiction.

Une orientation politique condamnable

La Belgique est concernée au premier chef par cet examen qui n'est qu'un filtre supplémentaire, supranational celui-là.

Déjà la demande royale au gouvernement de prévoir un budget pour 2011 encore un peu plus serré - « meilleur que celui convenu avec les autorités européennes » - resserrait la vis. Ce geste royal, loin d'être noble, ne tient pas du hasard : il relève d'un échange concerté avec le gouvernement « en affaires courantes » d'Yves Leterme ; il faut encore un peu plus rogner les marges de manœuvre sociale du futur gouvernement (si tant est qu'il existe autour de la table une formation politique soucieuse de développer une quelconque politique sociale dans le gouvernement à venir).

Les frasques de la N-VA indiquent à suffisance qu'elle est plus soucieuse de construire une politique de droite aux forts accents régionalistes, plutôt que de former un gouvernement fédéral. Ça, on le sait ! Elle est aux ordres du VOKA (le patronat flamand) et ne s'en cache pas.

Mais que dire du Président du PS qui, comme « solution » au blocage des extrémistes flamands, lance un appel à la rescousse vers les libéraux ?

C'est fermer définitivement la porte à tout espoir de politique sociale !

D'une part, amener le MR (donc le FDF) à la table des négociations ne va pas faciliter l'obtention d'un accord sur le communautaire et, d'autre part, offrir un soutien francophone à droite au CD&V et à la N-VA, réduit à néant les espoirs infimes de créer une politique sociale dans le futur gouvernement.

Soit ! Libéraux ou pas, les restrictions budgétaires seront à l'ordre du jour.

Et la courroie d'ajustement risque d'être, encore et toujours, les services publics à qui on demandera encore et encore un effort supplémentaire. Moins d'agents, moins de moyens, moins de prestations. Au final, ce seront les citoyens, surtout les moins fortunés, qui paieront et subiront. Comme toujours !

Aujourd'hui, plus que jamais, les services publics sont dans la ligne de mire des dirigeants belges comme européens alors que leur nécessité a été reconnue de tous au plus fort de la crise. Une bonne politique sociale se développe sur des services publics solides.

Alors, pourquoi pareil acharnement ? Simplement, ils ont le tort d'exister, de rendre un service à toute la population, de façon gratuite ou pour un coût modique, de ne pas faire de discrimination.

En un mot, ils font de l'ombre à tous ceux du privé qui lorgnent sur cette manne potentielle qui va leur permettre d'accroître leur part de marché et leurs bénéfices.

Quelle que soit la composition du futur gouvernement, qu'il sache que nous défendrons les services publics, au profit des citoyens, envers et contre tout.

Francis Wégimont, Secrétaire général de l'IRW

Alain Lambert, Vice-président de la CGSP fédérale

Menaces sur les allocations familiales

Après Bruxelles-Halle-Vilvorde (BHV) et les lois de financement, les allocations familiales sont devenues un enjeu des négociations institutionnelles actuelles. Elles sont pour-tant partie intégrante de la Sécurité sociale et, à ce titre, elles participent au bien-être de tous les Belges. Les « défédéraliser » serait mettre en danger une solidarité bien nécessaire.

La régionalisation, ou sans doute plus exactement la communautarisation, des allocations familiales est devenue le nouveau cheval de bataille de la NV-A et du CD&V. Elle se trouve en bonne place dans les propositions émises par la désormais célèbre « note Vandé Lanotte » de janvier 2011. Plus qu'un sujet de principe, puisqu'elle touche au détricotage de la Sécurité sociale fédérale, cette mesure aurait des effets néfastes sur la solidarité et les revenus des citoyens, les francophones tout particulièrement.

Le système des allocations familiales en Belgique est compliqué mais, éprouvé depuis plus de 80 ans. Il fonctionne bien et, s'il peut bien sûr être amélioré, ne représente pas en lui-même un sujet de tensions, de disparités et de problèmes communautaires.

Mais le désir ardent du Nord du pays d'engranger des pas vers toujours plus d'autonomie a trouvé dans cette matière une poterne pour se précipiter dans notre cathédrale sociale. Une fois aux commandes de toute sa politique familiale, la Flandre pourra alors augmenter ou restreindre les allocations ou en modifier les droits d'accès. Elle pourrait aussi décider d'investir ces sommes dans d'autres mesures de soutien à la parentalité, creusant ainsi davantage encore le fossé communautaire.

Pour en comprendre la portée, il nous faut rappeler comment fonctionne le système des allocations familiales et le jauger à l'aune des évolutions démo-

graphiques et à celle des enjeux sociaux emportés par les différentes conceptions de ce que devrait être notre société.

Quatre régimes

Les allocations familiales sont une branche de la Sécurité sociale. Ce sont des prestations destinées à couvrir les besoins fondamentaux des enfants et à soutenir les parents dans leur mission éducative. Leur financement est basé sur les cotisations sociales des travailleurs et des employeurs. Elles sont donc différentes selon le statut professionnel de celui ou celle qui ouvre le droit aux allocations. Mais elles varient également en fonction du statut social de l'attributaire, ce que la Belgique est encore fort heureusement un des derniers pays d'Europe à faire.

Il existe quatre régimes d'allocations familiales.

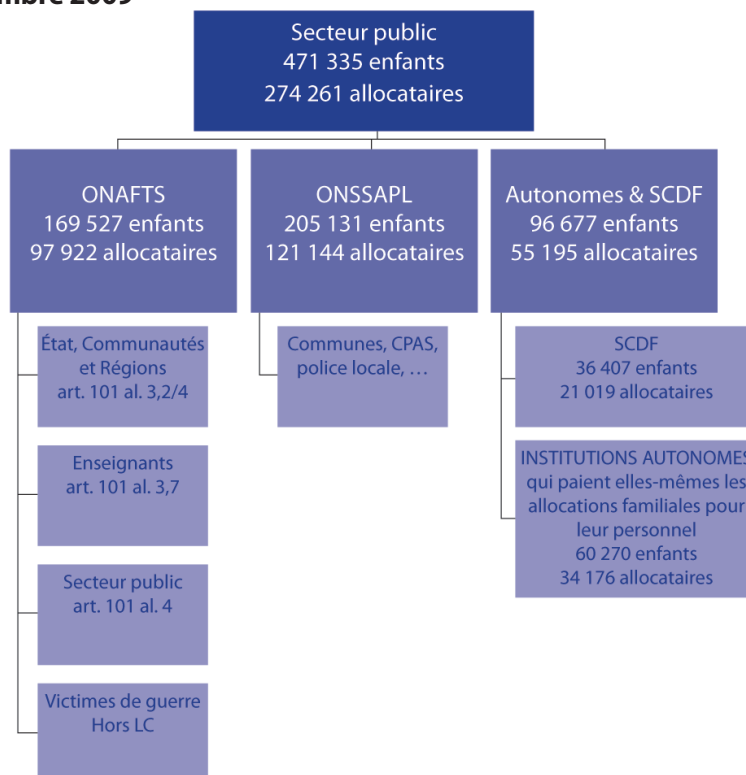
- Le régime principal est celui des



travailleurs salariés : environ 75 % de l'ensemble des dépenses pour allocations familiales. Il concerne les travailleurs actifs, chômeurs, invalides, pensionnés et travailleurs décédés. L'employeur s'affilie auprès d'une caisse ou bien de l'organisme central de gestion, l'Office national

Tableau 1

Aperçu des allocations familiales dans le secteur public, situation de décembre 2009



d'Allocations familiales pour Travailleurs salariés (ONAFTS), et paye les cotisations patronales. D'autres cotisations (personnelles) sont en outre retenues sur le salaire des salariés. L'ensemble de ces cotisations est affecté à la Sécurité sociale globale. L'ONAFTS les redistribue ensuite sous forme d'allocations selon un certain barème, directement ou bien via la caisse du salarié.

- Le régime est différent pour les indépendants (7,2 % de l'ensemble des dépenses) qui cotisent directement auprès d'une caisse d'assurances sociales. Ces cotisations sont perçues également par un organisme central : l'Institut national d'Assurances sociales pour Travailleurs indépendants (INASTI).
- Les travailleurs du secteur public (17,6 % de l'ensemble des dépenses) ne disposent pas d'un organisme central de cotisation. Ce sont les entités publiques elles-mêmes qui jouent ce rôle avec l'ONAFTS et l'ONSSAPL (Office national de sécurité sociale des administrations provinciales et locales). Pour le secteur public, il n'existait pas de statistiques consolidées en matière d'allocations familiales vu la dispersion des organismes de paiement. Depuis 2008, cette dispersion a été atténuée par l'obligation de s'intégrer dans le cadastre du secteur des allocations familiales pour travailleurs salariés (ONAFTS).

(Voir tableau 1 page 4)

- Enfin, les personnes qui n'ont aucun droit aux allocations familiales dans les trois régimes précités peuvent bénéficier des prestations familiales garanties. Ce régime, géré par l'ONAFTS, est quasiment identique à celui des travailleurs salariés.

Quelques constats

Au point de vue démographique, l'augmentation de la fertilité et l'augmentation des naissances ces dernières années en Flandre ne compense pas la chute importante depuis 1990 et n'empêchera pas une diminution irrévocable du nombre des 0-18 ans. Par contre, l'augmentation du nombre d'enfants entre 0-24 ans va se poursuivre à l'avenir surtout à Bruxelles mais aussi de façon moindre en Wallonie.

La répartition régionale des bénéficiaires d'allocations dans le régime des travailleurs salariés est inégale selon les catégories :

- la Flandre compte une proportion plus élevée d'enfants bénéficiaires d'allocations familiales au taux ordinaire.
- Bruxelles et la Wallonie comptent une proportion beaucoup plus importante (surtout Bruxelles) d'enfants bénéficiaires d'allocations familiales majorées d'un supplément social, surtout sur base d'un attributaire chômeur de longue durée ou invalide, ainsi qu'une proportion plus importante (surtout la Wallonie) d'enfants bénéficiaires d'allocations d'orphelins.

- La Flandre compte une plus grande part d'enfants bénéficiaires d'allocations relevant du régime des indépendants.

(Voir tableau 2 ci-dessous)

Alors que les études menées sur l'évaluation de l'impact du vieillissement sur le budget de la Sécurité sociale tablent généralement sur une diminution des dépenses dans le secteur des allocations familiales, il apparaît qu'il n'en sera rien.

Les dépenses en matière d'allocations familiales devraient, au contraire, augmenter globalement moyennant des évolutions contrastées selon les régions du pays.

À l'heure où le transfert est sur la table des négociations, à la demande de la Flandre, ce constat n'est pas anodin.

En effet, à défaut d'un transfert assorti d'un accord sur le financement de l'évolution future des moyens affectés, il reviendrait aux nouvelles entités responsables - Communautés ou Régions - d'assumer le surcoût différencié de l'augmentation des besoins.

Quoi qu'il en soit, le choix de la clé de répartition des moyens et du niveau institutionnel pour l'ancrage de la compétence - Communauté ou Régions - revêtiront une importance capitale.

Un enfant = un enfant ?

Le slogan « un enfant est un enfant » peut, à cet égard, s'avérer très perni-

Tableau 2

Répartition des bénéficiaires d'allocations par régime et région

(Chiffres 4^{ème} trimestre 2004)

	ONAFTS		INASTI		Total	
Région Bxl-Capitale	212 332	9,78 %	16 662	8,15 %	228 994	9,64 %
Région wallonne	749 085	34,50 %	55 815	27,29 %	804 900	33,88 %
Région flamande	1 209 707	55,72 %	132 057	64,56 %	1 341 764	56,48 %
Total	2 171 124	100 %	204 534	100 %	2 375 658	100 %

Source : Banque carrefour de la Sécurité sociale.

Les chiffres disponibles datent de 2004 mais la tendance est restée la même.

cieux. Il faudra, dans un contexte précis de partage des moyens consacrés aux allocations familiales, être très vigilant, dans la mesure où un partage, sur base de ce slogan, serait inéquitable et particulièrement dommageable aux francophones.

En effet, l'analyse des données chiffrées montre que les dépenses d'allocations familiales sont proportionnellement plus importantes en Wallonie et à Bruxelles compte tenu du profil socioprofessionnel des attributaires. Ces régions comptent une plus grande proportion de bénéficiaires d'allocations majorées et une moindre proportion de bénéficiaires d'allocations du régime des indépendants.

Une clé de répartition construite sur le nombre d'enfants - voire même sur le nombre d'enfants par classe d'âge -, sans correction tenant compte des

profils des attributaires, appauvrirait dès lors les francophones, et ce plus encore si le partage devait se faire dans le cadre d'une globalisation des budgets ONAFTS et INASTI. Dans ce cas aussi, quelle serait l'institution qui générerait les moyens transférés ?

Des choix politiques trop évidents ?

Les partis qui plaident la scission des allocations familiales sont également des partis de droite. Les organisations syndicales seraient exclues en tant qu'interlocuteurs sociaux dans les différents comités de gestion de la Sécu. Mais surtout, le transfert de cette compétence amènerait à l'évidence, par souci d'économies, une rupture du lien entre le montant des allocations et le statut socioprofessionnel du parent attributaire.

Une récente étude de l'ONAFST comparant les allocations familiales en Europe pointe que la majorité des pays ne lient pas (ou plus) le droit aux allocations familiales à la situation professionnelle des parents. Plus précisément, la Belgique est le seul pays à tenir compte de la situation de chômage ou d'invalidité pour accorder des suppléments d'allocations familiales. Elle indique par ailleurs que différents pays limitent l'accès aux allocations à un certain plafond de revenus !

Avec force, la CGSP wallonne rappelle que la Sécurité sociale doit rester fédérale et assurer le bien-être de tous par une solidarité interpersonnelle, intergénérationnelle et redistributive. ■

Allocations familiales en Belgique (chiffres 2009) – Les 4 régimes de sécurité sociale 2 646 552 enfants et 1 522 311 familles allocataires

Régime des travailleurs salariés 1 953 585 enfants enfants (73,82 %) dépenses (74,41 %) emploi* (63,01 %)	Art. 102 Cas dignes d'intérêt et travailleurs frontaliers 624 enfants enfants (0,02 %) dépenses (0,04 %) emploi* (NA**)	Régime des garanties 14 450 enfants enfants (0,55 %) dépenses (0,69 %) emploi* (NA**)	Régime des travailleurs indépendants 206 558 enfants enfants (7,80 %) dépenses (7,23 %) emploi* (16,27 %)	Régime du secteur public 471 335 enfants enfants (17,81 %) dépenses (17,63 %) emploi* (20,72 %)
1 129 491 allocataires 100 558 allocations de naissance 4 065 252 437 EUR dépenses 173,41 EUR par enfant/mois 1,73 enfant/famille	521 allocataires 627 allocations de naissance 1 924 864 EUR dépenses 257,06 EUR par enfant/mois 1,20 enfant/famille	7 134 allocataires 1 333 allocations de naissance 37 488 967 EUR dépenses 216,20 EUR par enfant/mois 2,03 enfant/famille	110 904 allocataires 5 599 allocations de naissance 394 835 286 EUR dépenses 159,29 EUR par enfant/mois 1,86 enfant/famille	274 261 allocataires 17 540 allocations de naissance 962 768 167 EUR dépenses 170,22 EUR par enfant/mois 1,72 enfant/famille

* emploi : chiffres ONSS, ONSSAPL, INASTI pour l'année 2008, adaptation propre. Les assujettis du régime du secteur public qui sont assujettis à l'ONAFST au sein de la gestion globale ont été recensés dans le régime des travailleurs salariés.

** non applicable : les dépenses pour cette catégorie sont budgétairement à charge du régime des travailleurs salariés.

En savoir plus : consultez l'analyse de l'IW-FGTB sur http://www.fgtb-wallonne.belsites/default/files/notes/allocations_familiales.pdf

Dans nos régionales

Charleroi

Conférence « droits du patient »

Le Comité régional intersectoriel des Pensionné(e)s et Pré-pensionné(e)s vous invite à participer le 15 février 2011, de 10h à 12h, à une conférence : « La loi sur les droits du patient ».

Orateur : Mr Christian Marchal « Asbl L'autre Lieu ».

Lieu : CGSP, rue de Montigny, 42 à 6000 Charleroi. Accueil 9h30

Luxembourg

Dîner le 5 mars à 12h

La section de Jemelle organise un dîner le 5 mars à 12h. Lieu : Salle des variétés, Place des déportés, derrière la gare (ancienne salle Mullens).

Choix de menus : Moules, frites (20 €/12 € moins de 12 ans). Boulettes, frites (10 €/6 € moins de 12 ans). Apéro, dessert, café compris.

Inscription : aux responsables de la section :

Capelle Jean-Marie : 0496 68 34 83

Eloy Rinaldo : 0495 28 53 70

Louviaux Georges : 084 31 34 49

Pansaerts Florence : 0498 34 78 75

Paiement : auprès des responsables ou au compte n° 001-5766144-55 de la CGSP Cheminots, 5580 Jemelle, avec mention « Dîner du 5/03/2011 » ou encore le jour du dîner.

Mauvaise tactique aux TEC



Alors que les cinq sociétés wallonnes de transport en commun (TEC) peuvent s'enorgueillir d'une hausse considérable de leurs usagers, le Gouvernement wallon gèle leurs subventions et autorise des hausses de tarifs. Explications...

Avec une subvention d'exploitation annuelle de 318,4 millions d'euros, le groupe TEC offre un service public de qualité à un prix abordable.

Un nombre de voyageurs en hausse

Le TEC c'est : 119 millions de km parcourus par les bus et 947 000 par le tram léger de Charleroi. 717 lignes et 19 000 arrêts (à multiplier par deux).

262 millions de voyageurs ont aussi emprunté les services des TEC en 2009. Ce chiffre représente une augmentation de 83 % par rapport à l'année 2000. Incontestablement, la prise de conscience des enjeux de la mobilité, du développement durable et des défis de la crise climatique a contribué à ces chiffres remarquables.

Malheureusement, la subvention a été gelée au niveau de 2008 par le Gouvernement régional wallon précédent. Malgré ses nombreuses déclarations en faveur des transports en commun, la Région wallonne, touchée par la crise financière, a en effet gelé jusqu'en 2014 toutes les dotations aux organismes d'intérêt public, dont les TEC, au niveau de ce qu'elles étaient en 2008. Ce qui pose de sérieux problèmes aux TEC en particulier puisque 80 % de ses coûts de production augmentent naturellement : croissance des prix des carburants, évolution des salaires... Concrètement, cette mesure a entraîné l'abandon de la liaison à l'inflation et du pourcent supplémentaire avec lesquels la SRWT (la Société régionale wallonne des transports, société faitière des cinq TEC) comptait faire face tant à l'accroissement des voyageurs qu'à ses obligations vis-à-vis du personnel.

Situation financière précaire

Le groupe TEC, victime de son succès, se retrouve donc aujourd'hui dans une situation financière très précaire, malgré quelques surplus attribués par l'actuel Gouvernement. Sa belle performance – une augmentation annuelle moyenne de 7 % du nombre de voyageurs transportés au cours des cinq dernières années – l'a contraint à augmenter d'autant sa capacité de transport et donc ses coûts. En conséquence, un plan d'économies a été annoncé : une hausse moyenne des tarifs de 6 % et la suppression de certains bus, notamment tôt le matin ou tard le soir, seront prochainement mises en œuvre. Au moment où le Gouvernement wallon et le groupe TEC négocient la définition d'un nouveau contrat de gestion (appelé aujourd'hui contrat de service public), l'aberration qui pousse le TEC à réduire l'offre lorsque la demande augmente devra être résolue par un mécanisme de subventionnement plus judicieux.

C'est dans ce contexte que le Groupe TEC a enregistré une perte d'exploitation de près de 10 millions d'euros en

2010. Cette situation financière précaire ne pouvant perdurer, des économies sévères sont annoncées. Devant la menace sur l'emploi et l'offre de services, la CGSP a mobilisé ses affiliés et, en front commun, a mené plusieurs actions culminant le 11 octobre 2010 par une grève suivie unanimement.

Mobilisation vigilante

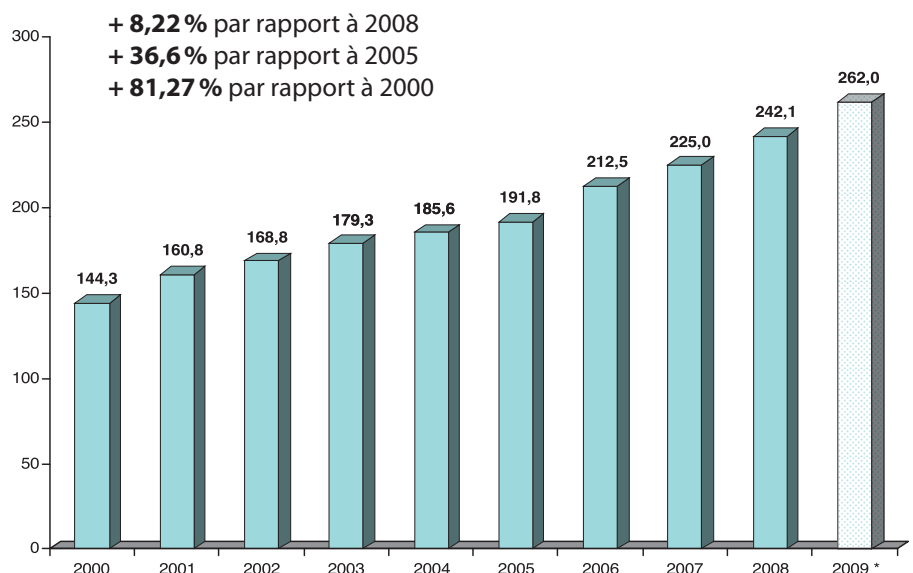
Ces actions ont fait (ré)fléchir le gouvernement wallon. Un effort exceptionnel de 6,25 millions d'euros par an est alloué à la SRWT ; à charge pour elle de trouver les moyens de combler le restant de son déficit.

La vigilance de la CGSP est restée accrue. Ses exigences sont formelles : hors de question de toucher au volume de l'emploi, ainsi qu'à la qualité de l'offre de services.

Les économies doivent être trouvées ailleurs

C'est ainsi que le gouvernement wallon a accepté la proposition de la SRWT de supprimer des lignes ou des parcours les moins fréquentés le week-end et de revoir ses tarifs à la hausse de 6 % en moyenne dès ce 1^{er} février 2011.

TEC Évolution du nombre de voyageurs

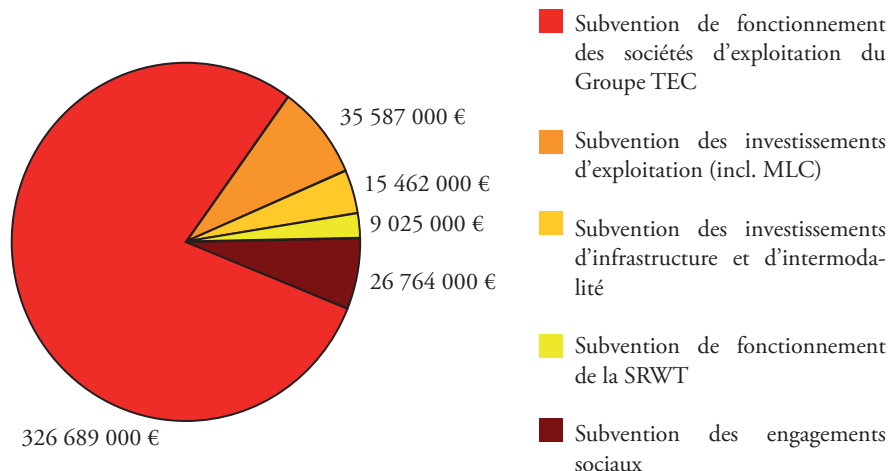


Une fois encore, l'action syndicale a permis d'éviter tout licenciement sec.

Le nouveau contrat de service public entre la SRWT et la Région wallonne devait entrer en vigueur au début de cette année. Face aux difficultés financières et aux restructurations annoncées, sa négociation perdurera jusqu'en octobre prochain.

D'ici là, le gouvernement wallon devra trouver les moyens de soutenir les TEC et la mobilité en général si elle ne veut pas entrer dans la plus pénible des contradictions entre ses bonnes intentions et ses actes.

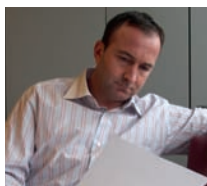
Financement régional



70 % du financement est assuré par des subventions publiques, et 30 % par les ventes de tickets et abonnements.

Entretien avec Yves Depas

« Nous ne payerons pas deux fois la crise »



Le Camarade Yves Depas est secrétaire fédéral du secteur TBM (Tram-bus-métro) de la CGSP.

Comment comprendre le coup de canif de la Région wallonne dans les budgets des TEC au moment où ceux-ci sont en plein essor ?

La crise financière de 2008 a obligé les pouvoirs publics, qu'ils soient régionaux ou fédéraux, à considérablement revoir leurs finances publiques. Pourtant, il est clair que les choix politiques qui ont été faits n'ont pas privilégié les organismes d'intérêt public, comme le Forem ou les TEC. Il est pour le moins peu cohérent que le Ministre Antoine, ministre des Transports du gouvernement précédent, ait accordé dans le contrat de gestion de la SRWT, la liaison à l'inflation et le pourcentage supplémentaire de la subvention pour faire face à la progression du transport en bus en Wallonie. Et que le même ministre, devenu responsable du Budget et des Finances dans la nouvelle législature, renonce à sa propre signature.

Il faut pourtant rappeler que si l'on casse les services publics en temps de crise, non seulement les travailleurs et les citoyens payent deux fois une crise dont ils ne sont en rien responsables, mais de surcroît, la Région se prive d'une politique progressiste, efficace et réfléchie pour l'avenir des transports wallons.

L'emploi est-il menacé ?

Nous avons toutes les raisons de le penser dès lors que la réalisation d'économies supplémentaires s'avère, selon les différents TEC, pratiquement impossible. Les fonds de tiroirs ont déjà été raclés ! C'est pourquoi nous avons entamé des actions syndicales. Le succès du mouvement de grève du 11 octobre 2010, pour lequel il faut souligner la pugnacité de nos militants, a été tel que le Gouvernement wallon a débloqué *in extremis* 6 millions d'euros. Nos revendications étaient très claires : Nous sommes conscients que des économies doivent être réalisées mais il est hors de question qu'elles se fassent sur le dos de l'emploi et de l'offre de services. Cette dernière doit être redistribuée plutôt que supprimée, tout spécialement dans les zones rurales. Après tout, il relève à la fois du bon sens et des déclarations gouvernementales

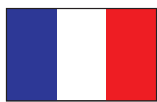
de donner la priorité aux transports publics. Et de doter les TEC wallons des moyens nécessaires pour remplir leurs missions de services publics et de plein acteur de la mobilité.

Que pouvons-nous attendre du futur contrat de service public ?

La négociation du nouveau contrat de gestion 2011-2015 entre la Région et la SRWT devrait se finaliser à l'automne prochain. Le délai a été consenti afin que le Ministre de tutelle, Philippe Henry, trouve les solutions budgétaires adéquates. Il est acquis que les engagements sociaux du groupe TEC fassent l'objet d'un avant-projet de décret afin d'en garantir le financement. Le nouveau contrat devra également spécifier de nouvelles avancées dans la considération des enjeux environnementaux. Mais il reste évident pour nous que les négociations doivent mettre la priorité sur la levée du blocage des subventions.

Au moment où nous travaillons ensemble à l'amélioration du dialogue social au sein du groupe TEC, les travailleurs resteront mobilisés pour que la Société respecte l'ensemble de ses engagements tant à leur égard qu'à celui des usagers. ■

France : Facebook à la rescousse des services publics



La Fédération syndicale unitaire (FSU) a lancé une campagne d'un genre nouveau. Depuis quelques jours, elle appelle chacun à témoigner sur une page Facebook ou sur le site web « fiers-du-service-public » pour dire son attachement au service public ou sa fierté d'en faire partie. Pour le syndicat, le service public, ce sont avant tout « *des femmes et des hommes fiers de ce qu'ils font et qui aimeraient pouvoir continuer à bien le faire !* » Et « *leur employeur, (le gouvernement actuel à travers l'appareil d'État) ne défend plus les valeurs d'égalité, de justice, de fraternité,*

il les rétrécit : moins de moyens, moins de retraites, moins d'effectifs, moins de réflexions, moins de salaires... Une attitude qui impacte directement les personnels et les services rendus aux citoyens. » La FSU a ainsi souhaité mettre le Service public au cœur des conversations. Elle invite les fonctionnaires à exprimer leur fierté de travailler au service de tous les publics, ou partager leurs désirs de faire évoluer le service public. Une page est ouverte également au grand public pour que chacun puisse témoigner, avec ses mots et au-delà des habituels clichés, de sa reconnaissance, de son attachement, de ses suggestions.

NB : La Fédération syndicale unitaire est la première organisation syndicale de la fonction publique d'État. Elle est présente dans les trois fonctions publiques françaises (État, territoriale, hospitalière) et compte 163 000 adhérents.

Page Facebook : www.facebook.com/fiers-du.service.public

Site web : <http://www.fiers-du-service-public.fr>

La négociation sociale en danger en Europe



Dans une lettre adressée au Commissaire européen Olli Rehn, chargé de l'Économie, la Confédération européenne des syndicats (CES) a dénoncé, en janvier, les « *diktats et les pressions* » émanant des fonctionnaires de la Commission européenne visant à réduire les salaires minima et les retraites, à atténuer les « *rigidités* » salariales et à rendre les marchés du travail plus flexibles en Grèce et en Irlande. La CES a, en effet, reçu des rapports de ses syndicats grecs et irlandais concernant le rôle des fonctionnaires européens dans la mise en œuvre

des plans de sauvetage de l'UE et du FMI. Selon ces rapports, il apparaît clairement que les fonctionnaires de la Commission ne tiennent pas compte des processus du dialogue social et de la négociation collective et interviennent directement sur les marchés de l'emploi de ces pays. Des diktats sont émis conduisant à réduire les niveaux de vie.

Le secrétaire général de la CES, John Monks, a donc demandé une réunion d'urgence afin de clarifier ces questions et signale qu'il sera impossible à la CES de soutenir une action de l'UE allant dans cette direction. « *Cette politique*

d'interférence marquée dans les marchés du travail bafoue toutes les pieuses déclarations de la Commission concernant l'autonomie des partenaires sociaux, l'importance du dialogue social et l'exclusion spécifique dans les traités de l'UE d'une compétence européenne sur les salaires » estime-t-il. À la veille du lancement du processus du semestre européen, conclut le communiqué, le « *mouvement syndical européen s'inquiète des propositions sur la gouvernance économique - ainsi que tout nouveau traité qui les contiendraient - qui pourraient réduire les États membres à un statut quasi colonial* ».

Canada : journée contre l'eau embouteillée



« *Éliminez l'eau embouteillée de votre lieu de travail* », c'est le mot d'ordre lancé par le syndicat canadien de la fonction publique (SCFP) à ses adhérents pour le 10 mars, la deuxième Journée annuelle sans eau embouteillée. En tant que chef de file de la lutte contre la privatisation de l'eau, le SCFP collabore avec la Fédération canadienne des étudiantes et étudiants, la Sierra Youth Coalition, Développe-

ment et Paix et l'Institut Polaris pour cette Journée. Ils veulent redonner ses lettres de noblesse à l'eau publique. « *Il est de plus en plus difficile, en effet, d'avoir accès à de l'eau potable publique dans les lieux de travail du Canada* » souligne le syndicat. « *Les fontaines publiques ne sont plus entretenues et on n'en installe plus dans les édifices neufs. De plus, les entreprises d'eau en bouteille veulent s'approprier le marché et font pression pour remplacer l'infrastructure publique par*

des distributeurs automatiques privés ». Cette année, le SCFP et ses partenaires intensifient leurs pressions pour que les campus universitaires et collégiaux et les municipalités soient exempts d'eau embouteillée. Déjà, 81 municipalités et dix campus universitaires et collégiaux ont pris des mesures pour décourager la consommation d'eau en bouteille. Renseignements : www.journeesansbouteilles.ca

Tunisie : les syndicats contre la répression des manifestations



L'Internationale des services publics (ISP) et la Confédération syndicale internationale (CSI) ont protesté officiellement contre la répression violente exercée par les forces de l'ordre tunisiennes lors des manifestations de début janvier alors que l'ex président Ben Ali était encore en place. La CSI a notamment protesté contre les encercllements par la police des locaux de l'Union générale Tunisienne du Travail (UGTT) dans plusieurs villes et l'empêchement des syndicalistes par la force d'organiser des manifestations pacifiques.

La commission administrative nationale du syndicat tunisien avait approuvé une déclaration en 12 points demandant le respect des libertés publiques et du droit à manifester. Ses revendications portaient également sur la situation sociale, difficile particulièrement pour les jeunes et les chômeurs. L'UGTT demande ainsi la mise en place d'une allocation mensuelle « à toute personne dont la période de chômage a dépassé 12 mois et d'une gratuité des soins ». Elle revendique « un débat urgent et sérieux sur la nécessité de créer une caisse d'assurance - chômage au profit des chômeurs et des travailleurs licenciés

en raison des transformations de l'économie nationale ».

La situation est très mouvante dans le pays. A l'heure du bouclage de ce numéro, les trois représentants de l'UGTT pressentis pour faire partie d'un gouvernement d'Union nationale après le départ de Ben Ali s'en sont retirés pour protester contre la présence dans ce gouvernement d'anciens membres du parti RCD, dont le ministre de l'Intérieur qui a justement dirigé la répression contre les manifestants qui ont fait plus de 70 morts, selon les premières estimations.

Autres informations :

<http://www.ugtt.org.tn>

Côte d'Ivoire : fin de la violence et respect des principes démocratiques



La crise politique qui s'est installée en Côte d'Ivoire depuis le second tour de l'élection présidentielle du 28 novembre dernier, a dégénéré. Et pour les syndicats internationaux : « la violence doit cesser toute séance tenante. Il est possible

de sortir de cette terrible situation qui a des effets dévastateurs sur tous les Ivoiriens. Tout doit être mis en œuvre pour éviter des attitudes sectaires de nature à contribuer à la division du peuple ivoirien et permettre que les principes démocratiques soient respectés ». La Confédération syndicale internationale a également lancé un

appel à l'UGTCI et à Dignité, les deux organisations affiliées en Côte d'Ivoire, afin qu'elles agissent activement pour promouvoir une résolution de crise pacifique sur base des principes démocratiques et dans le respect de la volonté exprimée par la population ivoirienne.

Guatemala : nouvel assassinat d'un syndicaliste de la santé



L'année a mal démarré au Guatemala avec un nouvel assassinat d'un syndicaliste, dans le secteur de la santé. Eswin Carol Gálvez, médecin de l'hôpital Retalhuleu, membre du Syndicat national des travailleurs de la santé du Guatemala (SNTSG), a été assassiné alors qu'il était sur le point de franchir le seuil de son domicile. L'assassin a tiré sur sa victime

et a pris la fuite sans rien emporter. Le syndicat de la santé avait déjà perdu plusieurs de ses membres dans des circonstances similaires fin décembre 2010.

Dans une lettre adressée au gouvernement guatémaltèque, la Confédération syndicale internationale (CSI) a appelé le président Alvaro Colom, le ministère de l'Intérieur, le ministère Public, le pouvoir judiciaire et la Commission internationale contre l'impu-

nité au Guatemala (CICIG) à lancer une enquête immédiate et exhaustive aux fins de faire la lumière sur ce nouveau crime et punir les coupables. « Il est fondamental que les Conventions fondamentales de l'OIT ratifiées par le Guatemala soient respectées, si nous voulons construire une démocratie forte au Guatemala et mettre un terme à l'impunité » estime l'organisation syndicale. ■

EXPO

DU 11-12
AU 13-03

UNE ENTRÉE GRATUITE ! Sur présentation de ce numéro de journal Tribune
EXPO (L'U) : F. BUS (E) J. P. L. U. X. E. J. N. E. D. R. A. L.

RÉSERVATION INDISPENSABLE www.greve60.be ou 04/221 95 05

FGTB
Liège - Huy - Waremme

la GRÈVE de 60

50 ANS PLUS TARD,
TOUJOURS
D'ACTUALITÉ

Expo interactive
et ludique

cgsp.be

Quai Louva n° 1 SERAING

Accord interprofessionnel 2011-2012, une équation compliquée !

Chers Camarades, le secrétariat fédéral de Gazelco est heureux de vous présenter, ainsi qu'à vos familles, ses bons vœux pour cette année 2011.

En ce début d'année, vont débiter les nouvelles négociations salariales sectorielles pour les deux années à venir.

Ces négociations risquent d'être compliquées. Avant d'entamer nos négociations sectorielles, il aura d'abord fallu que nos représentants de la FGTB finalisent un accord interprofessionnel (AIP) avec les autres partenaires sociaux.

L'AIP 2011-2012 est une équation compliquée à résoudre, l'année 2009 a connu une crise financière, puis économique, la plus grave qu'on ait connue depuis celle de 1930.

Nous avons dû malheureusement constater plusieurs mesures de crise touchant directement les travailleurs : création du chômage économique des employés, prime de licenciement de crise pour les ouvriers, et différentes mesures d'austérité prises par notre « gouvernement ».

S'ajoutant à cette crise économique un débat sur l'avenir de nos pensions bloquées depuis des mois, et se faisant dans un contexte européen très défavorable. Pour preuve les journées de grève en France contre la révision du système de retraite.

La crise n'étant pas assez pénible pour le peuple, le monde politique en 2010 a pris le relais des banques.

Certains politiciens nous ont plongés dans une crise politique sans précédent, mettant en avant deux modes de pensée politiquement antagonistes : une Francophonie votant massivement à gauche et une Flandre nettement plus orientée à droite.

Nous sommes actuellement à plus de 230 jours de crise avec un gouvernement en affaires courantes, étant pieds et poings liés pour pouvoir apporter son poids, si nécessaire, dans les négociations interprofessionnelles.

Début 2010, profitant de cette situation, le patronat (la FEB en tête) est passé à l'offensive. On se souvient de leur slogan « laissez nous entreprendre ». Au cours de l'année écoulée, ils ne se sont pas arrêtés à un simple slogan. Il s'en est suivi de véritables attaques contre le pouvoir d'achat des travailleurs belges.

Des salaires trop élevés, le manque d'activation et de formation des chômeurs, les préavis et les primes de licenciement rabotés à une peau de chagrin, l'augmentation du temps de travail avec le retour aux 40 heures, les prépensions et l'âge de la retraite légale et pour finir la disparition de l'indexation automatique de nos salaires. Telles furent les multiples et diverses attaques patronales sur nos acquis sociaux.

Et cerise sur le gâteau, le programme du VOKA (fédération patronale Flamande) — qui préconisait la « destruction » pure et simple de nos acquis sociaux — fut repris intégralement dans le programme postélectoral de la NVA.

Voilà dépeinte la triste trame des négociations de l'AIP, le challenge difficile que rencontrent nos négociateurs.

La FGTB a présenté dès la fin d'année un plan basé sur 4 grands axes : augmentation des salaires brut, création d'emploi de qualité, harmonisation du statut ouvrier/employé, ainsi que la prorogation des CCT et accords antérieurs.

De plus, une liaison au bien-être doit être faite. C'est-à-dire un relèvement de tous les niveaux minimums garantis et des plafonds maximums pour tous les allocataires sociaux, ainsi que la suppression de toute discrimination liée à la situation familiale (isolé, marié, cohabitant etc.).

Ce mardi 18 janvier en soirée, un projet d'accord est sorti du gouffre. L'accouchement fut ardu, et le résultat n'est pas spécialement brillant :

1. Ouvriers/employés :

- Plan précis planifié sur 6 ans afin de supprimer les discriminations entre employés et ouvriers.
- Renforcement de la protection contre le licenciement des travailleurs fragilisés.
- Amélioration du pécule de vacances des employés.
- Suppression du jour de carence.
- Intégration des systèmes existants de chômage temporaire pour les ouvriers et employés.
- Période d'intérim prise en considération avant l'embauche.

2. Salaires :

- Préservation de notre système d'indexation, même au-delà des 3,9 %
- Marge supplémentaire de 0,3 % au-delà de l'index.

3. Prolongations des CCT : prépensions, groupes à risques, accompagnement des chômeurs.**4. Liaison au bien-être : amélioration des plafonds et des minimas**

Le constat a un goût plus qu'amer, Gazelco tient à vous rassurer que tous ses représentants seront le **rempart** de cette politique patronale agressive au niveau de notre secteur. Nous continuerons la lutte, comme à notre habitude, pour le bien-être de tous les travailleurs du secteur du Gaz et de l'Électricité !

Philippe Demol
Secrétaire fédéral Gazelco

Remboursement soins de santé – médecine ambulatoire

Info pour l'ensemble du secteur – TOUTES les entreprises.

Communication de Synergrid lors de la Commission Paritaire.

À partir du 1.01.2011, les remboursements de soins ambulatoires feront l'objet d'une retenue de précompte professionnel par le biais d'une fiche

fiscale 281.10 en lieu et place d'une 281.00.

Pour les ACTIFS : le précompte professionnel s'élèvera entre 27,25 % et 37,35 % selon votre situation familiale.

Pour les NON ACTIFS e.a crédits temps — invalidité... : le précompte professionnel s'élèvera à 22,2 %.

Cette procédure est d'usage la Synergrid « suite à un audit de procédure, les assureurs ont constaté se trouver devant une responsabilité vis-à-vis du fisc en matière de retenue de précompte et de déclaration de revenu. »

Pour les remboursements effectués en 2010, les assureurs feront parvenir une fiche 281.00. ■

Fiscalité - Hausse du salaire net à partir du 1^{er} janvier 2011

En raison de la réduction emploi fédéral, les travailleurs percevront un salaire net plus élevé à partir du début de l'an prochain.

La réduction emploi existe depuis 2009. Elle tient lieu d'augmentation des frais professionnels forfaitaires pour les travailleurs. En 2009 et en 2010, cette réduction emploi n'était pas intégrée dans les barèmes du précompte professionnel prélevé chaque mois sur le salaire des travailleurs, mais prenait la forme d'une réduction unique du précompte professionnel du mois de mai. C'est la raison pour laquelle vous avez perçu un salaire net plus élevé en mai 2009 et en mai 2010.

La réduction emploi sera à nouveau appliquée en 2011, mais plus en une seule fois. Désormais, les barèmes du précompte professionnel tiendront compte de l'augmentation des frais professionnels forfaitaires. Cela signifie que le précompte professionnel sera légèrement réduit chaque mois. De combien ? Tout dépend de votre situation familiale et du fait que votre conjoint perçoit ou non des revenus professionnels propres.

Prenons l'exemple d'un homme marié dont l'épouse perçoit également des revenus professionnels et qui a deux enfants à charge. Avec un revenu professionnel brut de 2 750 euros par mois, il a touché, en décembre, 1 723,97 euros net. En

janvier 2011, il recevra 1 740,56 euros. Soit, dans notre exemple, une hausse du salaire net de 16,59 euros. Attention : cette hausse du salaire net n'est pas uniquement la conséquence de la réduction emploi, mais également d'une indexation des barèmes du précompte professionnel. À ce propos, une bonne nouvelle a été annoncée pour les plus de 400 000 employés qui ressortent de la Commission paritaire nationale auxiliaire 218 : à la suite d'une indexation, leur salaire brut augmentera de 2,5 % en janvier 2011. ■

Tableau comparatif établi à l'ancienneté maximale

forfait d'index ancien 133,26

index 1,1354

01/01/2011

BASE 2004

BAREME PARITAIRE		BAREME EFETRABEL		PERTE	TRAITEMENT ANNUEL €		PERTE ANNUELLE		
classe	€	Echelle	€	MENSUELLE	PARITAIRE	EFETRABEL	€	%	FB
1	5387,13	A	3617,20	-1769,93	83378,48	50351,42	33027,06	-39,61%	1.332.308
2	5061,89	A	3617,20	-1444,69	78476,04	50351,42	28124,62	-35,84%	1.134.544
3	4761,67	B	3270,24	-1491,43	73950,73	45521,74	28428,99	-38,44%	1.146.823
4	4486,47	B	3270,24	-1216,23	69802,56	45521,74	24280,82	-34,78%	979.486
5	4236,28	C	2994,16	-1242,12	66031,37	41678,71	24352,66	-36,88%	982.384
6	4036,14	C	2994,16	-1041,98	63014,60	41678,71	21335,89	-33,86%	860.688
7	3886,03	D	2767,02	-1119,01	60751,95	38516,92	22235,03	-36,60%	896.959
8	3760,93	E	2569,18	-1191,75	58866,28	35762,99	23103,29	-39,25%	931.984
9	3635,84	F	2404,27	-1231,57	56980,76	33467,44	23513,32	-41,27%	948.525
10	3510,75	G	2266,02	-1244,73	55095,24	31543	23552,24	-42,75%	950.095
11	3385,66	HB1 - HB2	2178,45	-1207,21	53209,72	30324,02	22885,70	-43,01%	923.207
12	3260,57	HB1 - HB2	2178,45	-1082,12	51324,20	30324,02	21000,18	-40,92%	847.145
13	3135,47	HA1 - HA2	2135,73	-999,74	49438,53	29729,36	19709,17	-39,87%	795.066
14	3010,38	HA1 - HA2	2135,73	-874,65	47553,01	29729,36	17823,65	-37,48%	719.004

Tableau comparatif établi à l'ancienneté zéro

forfait d'index ancien 133,26

index 1,1354

01/01/2011

BASE 2004

BAREME PARITAIRE		BAREME EFETRABEL		PERTE	TRAITEMENT ANNUEL €		PERTE ANNUELLE		
classe	€	Echelle	€	MENSUELLE	PARITAIRE	EFETRABEL	€	%	FB
1	3376,39	A	2893,76	-482,63	53069,99	40281,14	12788,85	-24,10%	515.901
2	3175,63	A	2893,76	-281,87	50043,88	40281,14	9762,74	-19,51%	393.828
3	2990,30	B	2616,19	-374,11	47250,34	36417,36	10832,98	-22,93%	437.001
4	2820,43	B	2616,19	-204,24	44689,84	36417,36	8272,48	-18,51%	333.711
5	2665,99	C	2395,34	-270,65	42361,92	33343,13	9018,79	-21,29%	363.817
6	2542,44	C	2395,34	-147,10	40499,61	33343,13	7156,48	-17,67%	288.692
7	2449,78	D	2213,61	-236,17	39102,92	30813,45	8289,47	-21,20%	334.396
8	2372,57	E	2055,35	-317,22	37939,11	28610,47	9328,64	-24,59%	376.316
9	2295,35	F	1923,40	-371,95	36775,15	26773,73	10001,42	-27,20%	403.456
10	2218,13	G	1812,81	-405,32	35611,19	25234,32	10376,87	-29,14%	418.602
11	2140,91	HB1 - HB2	1742,76	-398,15	34447,23	24259,22	10188,01	-29,58%	410.983
12	2063,70	HB1 - HB2	1742,76	-320,94	33283,42	24259,22	9024,20	-27,11%	364.035
13	1986,48	HA1 - HA2	1708,58	-277,90	32119,46	23783,43	8336,03	-25,95%	336.275
14	1909,26	HA1 - HA2	1708,58	-200,68	30955,50	23783,43	7172,07	-23,17%	289.321

Traitement mensuel paritaire y inclus le forfait d'index ancien.

Traitement annuel paritaire = (traitement mensuel x 15,0733) + ((2 primes fixes + double pécule sur 2 primes fixes) x index mois)

Traitement annuel efetrabel = traitement mensuel x 13,92

BARÈME EFEGTRABEL

EVOLUTION SALARIALE nouveaux engagés 01-01-2002

Anc.	14 - 13		12 - 11		10		9		8		7		6 - 5			4 - 3			2 - 1	
	HA1	HA2	HB1	HB2	G1	G2	F1	F2	E1	E2	D1	D2	C1	C2	B1	B2	A1	A2		
40	2135,73	2562,88	2178,45	2614,14	2266,02	2719,24	2404,27	2885,12	2569,18	3083,03	2767,02	3320,41	2994,16	3593,02	3270,24	3924,29	3617,20	4340,66		
39	2135,73	2562,88	2178,45	2614,14	2266,02	2719,24	2404,27	2885,12	2569,18	3083,03	2767,02	3320,41	2994,16	3593,02	3270,24	3924,29	3617,20	4340,66		
38	2135,73	2562,88	2178,45	2614,14	2266,02	2719,24	2404,27	2885,12	2569,18	3083,03	2767,02	3320,41	2994,16	3593,02	3270,24	3924,29	3617,20	4340,66		
37	2135,73	2562,88	2178,45	2614,14	2266,02	2719,24	2404,27	2885,12	2569,18	3083,03	2767,02	3320,41	2994,16	3593,02	3270,24	3924,29	3617,20	4340,66		
36	2135,73	2562,88	2178,45	2614,14	2266,02	2719,24	2404,27	2885,12	2569,18	3083,03	2767,02	3320,41	2994,16	3593,02	3270,24	3924,29	3617,20	4340,66		
35	2135,73	2562,31	2178,45	2613,48	2266,02	2718,61	2404,27	2884,44	2569,18	3082,34	2767,02	3319,66	2994,16	3592,21	3270,24	3923,41	3617,20	4339,66		
34	2135,73	2562,31	2178,45	2613,48	2266,02	2718,61	2404,27	2884,44	2569,18	3082,34	2767,02	3319,66	2994,16	3592,21	3270,24	3923,41	3617,20	4339,66		
33	2135,73	2536,94	2178,45	2587,78	2266,02	2691,69	2404,27	2855,88	2569,18	3051,82	2767,02	3286,79	2994,16	3556,64	3270,24	3884,56	3617,20	4296,69		
32	2135,73	2536,94	2178,45	2587,78	2266,02	2691,69	2404,27	2855,88	2569,18	3051,82	2767,02	3286,79	2994,16	3556,64	3270,24	3884,56	3617,20	4296,69		
31	2135,73	2511,82	2178,45	2562,07	2266,02	2665,04	2404,27	2827,60	2569,18	3021,60	2767,02	3254,25	2994,16	3521,43	3270,24	3846,10	3617,20	4254,15		
30	2135,73	2511,82	2178,45	2562,07	2266,02	2665,04	2404,27	2827,60	2569,18	3021,60	2767,02	3254,25	2994,16	3521,43	3270,24	3846,10	3617,20	4254,15		
29	2135,73	2486,95	2178,45	2536,80	2266,02	2638,65	2404,27	2799,60	2569,18	2991,68	2767,02	3222,03	2994,16	3486,56	3270,24	3808,02	3617,20	4212,03		
28	2135,73	2486,95	2178,45	2536,80	2266,02	2638,65	2404,27	2799,60	2569,18	2991,68	2767,02	3222,03	2994,16	3486,56	3270,24	3808,02	3617,20	4212,03		
27	2135,73	2462,33	2178,45	2511,53	2266,02	2612,52	2404,27	2771,88	2569,18	2962,06	2767,02	3190,13	2994,16	3452,04	3270,24	3770,32	3617,20	4170,33		
26	2135,73	2462,33	2178,45	2511,53	2266,02	2612,52	2404,27	2771,88	2569,18	2962,06	2767,02	3190,13	2994,16	3452,04	3270,24	3770,32	3617,20	4170,33		
25	2135,73	2437,95	2178,45	2486,70	2266,02	2586,65	2404,27	2744,44	2569,18	2932,73	2767,02	3158,54	2994,16	3417,86	3270,24	3732,99	3617,20	4129,04		
24	2135,73	2437,95	2178,45	2486,70	2266,02	2586,65	2404,27	2744,44	2569,18	2932,73	2767,02	3158,54	2994,16	3417,86	3270,24	3732,99	3617,20	4129,04		
23	2135,73	2413,81	2178,45	2462,08	2266,02	2561,04	2404,27	2717,27	2569,18	2903,69	2767,02	3127,27	2994,16	3384,02	3270,24	3696,03	3617,20	4088,16		
22	2135,73	2413,81	2178,45	2462,08	2266,02	2561,04	2404,27	2717,27	2569,18	2903,69	2767,02	3127,27	2994,16	3384,02	3270,24	3696,03	3617,20	4088,16		
21	2135,73	2389,91	2178,45	2437,68	2266,02	2535,68	2404,27	2690,37	2569,18	2874,94	2767,02	3096,31	2994,16	3350,51	3270,24	3659,44	3617,20	4047,68		
20	2135,73	2389,91	2178,45	2437,68	2266,02	2535,68	2404,27	2690,37	2569,18	2874,94	2767,02	3096,31	2994,16	3350,51	3270,24	3659,44	3617,20	4047,68		
19	2135,73	2343,05	2178,45	2389,97	2266,02	2485,96	2404,27	2637,62	2569,18	2818,57	2767,02	3035,60	2994,16	3284,81	3270,24	3587,69	3617,20	3968,31		
18	2135,73	2343,05	2178,45	2389,97	2266,02	2485,96	2404,27	2637,62	2569,18	2818,57	2767,02	3035,60	2994,16	3284,81	3270,24	3587,69	3617,20	3968,31		
17	2135,73	2297,11	2178,45	2343,14	2266,02	2437,22	2404,27	2585,90	2569,18	2763,30	2767,02	2976,08	2994,16	3220,40	3270,24	3517,34	3617,20	3890,50		
16	2125,45	2297,11	2167,94	2343,11	2255,13	2437,22	2392,69	2585,90	2556,84	2763,30	2753,68	2976,08	2979,78	3220,40	3254,51	3517,34	3599,79	3890,50		
15	2104,41	2252,07	2146,48	2297,16	2232,80	2389,43	2369,00	2535,20	2531,52	2709,12	2726,42	2917,73	2950,28	3157,25	3222,29	3448,37	3564,15	3814,22		
14	2083,57	2252,07	2125,23	2297,16	2210,69	2389,43	2345,54	2535,20	2506,46	2709,12	2699,43	2917,73	2921,07	3157,25	3190,39	3448,37	3528,86	3814,22		
13	2062,94	2207,91	2104,19	2252,11	2188,80	2342,58	2322,32	2485,49	2481,64	2656,00	2672,70	2860,52	2892,15	3095,34	3158,80	3380,75	3493,92	3739,43		
12	2042,51	2207,91	2083,36	2252,11	2167,13	2342,58	2299,33	2485,49	2457,07	2656,00	2646,24	2860,52	2863,51	3095,34	3127,52	3380,75	3459,33	3739,43		
11	2022,29	2164,62	2062,73	2207,95	2145,67	2296,65	2276,56	2436,75	2432,74	2603,92	2620,04	2804,43	2835,16	3034,65	3096,55	3314,46	3425,08	3666,11		
10	2002,27	2164,62	2042,31	2207,94	2124,43	2296,65	2254,02	2436,75	2408,65	2603,92	2594,10	2804,43	2807,09	3034,65	3065,89	3314,46	3391,17	3666,11		
9	1982,45	2101,57	2022,09	2143,62	2103,40	2229,76	2231,70	2365,78	2384,80	2528,08	2568,42	2722,75	2779,30	2946,26	3035,53	3217,92	3357,59	3559,33		
8	1962,82	2080,76	2002,07	2122,39	2082,57	2207,68	2209,60	2342,36	2361,19	2503,05	2542,99	2695,79	2751,78	2917,09	3005,48	3186,06	3324,35	3524,09		
7	1943,39	2020,16	1982,25	2060,55	2061,95	2143,38	2187,72	2274,14	2337,81	2430,15	2517,81	2617,27	2724,53	2832,13	2975,72	3093,26	3291,44	3421,45		
6	1924,15	2000,16	1962,62	2040,14	2041,53	2122,16	2166,06	2251,62	2314,66	2406,09	2492,88	2591,36	2697,55	2804,09	2946,26	3062,63	3258,85	3387,57		
5	1886,42	1941,90	1924,14	1980,71	2001,50	2060,35	2123,59	2186,04	2269,27	2336,01	2444,00	2515,88	2644,66	2722,42	2888,49	2973,43	3194,95	3288,90		
4	1849,43	1922,67	1886,41	1961,11	1962,25	2039,95	2081,95	2164,40	2224,77	2312,88	2396,08	2490,97	2592,80	2695,47	2831,85	2943,99	3132,30	3256,34		
3	1813,17	1848,72	1849,42	1885,67	1923,77	1961,49	2041,13	2081,15	2181,15	2223,92	2349,10	2395,16	2541,96	2591,80	2776,32	2830,76	3070,88	3131,10		
2	1777,62	1812,47	1813,16	1848,70	1886,05	1923,03	2001,11	2040,34	2138,38	2180,31	2303,04	2348,20	2492,12	2540,98	2721,88	2775,25	3010,67	3069,71		
1	1742,76	1742,76	1777,61	1777,61	1849,07	1849,07	1961,87	1961,87	2096,45	2096,45	2257,88	2257,88	2443,25	2443,25	2668,51	2668,51	2951,64	2951,64		
0	1708,58	1708,58	1742,76	1742,76	1812,81	1812,81	1923,40	1923,40	2055,35	2055,35	2213,61	2213,61	2395,34	2395,34	2616,19	2616,19	2893,76	2893,76		

x1: Norme garantie 1,1354(*)

x2: Norme + possible tous les 2 ans

(*) correspondant au niveau de l'index quadrimestriel santé du mois de 1/01/2011 base 2004 CCT 2007

BARÈME PARITAIRE NATIONAL DES EMPLOYÉS DU GAZ ET DE L'ÉLECTRICITÉ

applicable à partir du 1/01/2011

Coefficient multiplicateur d'indexation : 1,1354 (*)

MONTANTS AU COEFFICIENT CI - DESSOUS :

S.F. GAZELCO

-du forfait d'index ancien : 133,26

ANCIENNETÉ 1 EURO = 40,3399 FEB

	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	12	14	16	18	20	22	24	26	28	30	32	
	1,00	1,04	1,08	1,12	1,16	1,20	1,23	1,26	1,29	1,32	1,35	1,38	1,41	1,44	1,47	1,50	1,52	1,54	1,56	1,58	1,60	1,62	
1	2,10	3243,13	3372,86	3502,58	3632,31	3762,03	3891,76	3989,05	4086,35	4183,64	4280,93	4378,23	4475,52	4572,82	4670,11	4767,40	4864,70	4929,56	4994,42	5059,29	5124,15	5189,01	5253,87
C 2	1,97	3042,37	3164,06	3285,76	3407,45	3529,14	3650,84	3742,11	3833,38	3924,65	4015,92	4107,19	4198,47	4289,74	4381,01	4472,28	4563,55	4624,40	4685,24	4746,09	4806,94	4867,79	4928,63
L 3	1,85	2857,04	2971,33	3085,61	3199,89	3314,17	3428,45	3514,16	3599,88	3685,59	3771,30	3857,01	3942,72	4028,43	4114,14	4199,86	4285,57	4342,71	4399,85	4456,99	4514,13	4571,27	4628,41
A 4	1,74	2687,17	2794,65	2902,14	3009,63	3117,11	3224,60	3305,21	3385,83	3466,44	3547,06	3627,67	3708,29	3788,90	3869,52	3950,13	4030,75	4084,49	4138,24	4191,98	4245,72	4299,47	4353,21
S 5	1,64	2532,73	2634,04	2735,35	2836,66	2937,97	3039,28	3115,26	3191,24	3267,22	3343,21	3419,19	3495,17	3571,15	3647,13	3723,12	3799,10	3849,75	3900,41	3951,06	4001,72	4052,37	4103,02
S 6	1,56	2409,18	2505,55	2601,92	2698,29	2794,65	2891,02	2963,30	3035,57	3107,85	3180,12	3252,40	3324,67	3396,95	3469,22	3541,50	3613,78	3661,96	3710,14	3758,33	3806,51	3854,69	3902,88
E 7	1,50	2316,52	2409,18	2501,84	2594,51	2687,17	2779,83	2849,32	2918,82	2988,31	3057,81	3127,31	3196,80	3266,30	3335,79	3405,29	3474,78	3521,11	3567,44	3613,78	3660,11	3706,44	3752,77
8	1,45	2239,31	2328,88	2418,45	2508,02	2597,59	2687,17	2754,35	2821,52	2888,70	2955,88	3023,06	3090,24	3157,42	3224,60	3291,78	3358,96	3403,74	3448,53	3493,32	3538,10	3582,89	3627,67
9	1,40	2162,09	2248,57	2335,05	2421,54	2508,02	2594,51	2659,37	2724,23	2789,09	2853,96	2918,82	2983,68	3048,54	3113,41	3178,27	3243,13	3286,37	3329,62	3372,86	3416,10	3459,34	3502,58
A 10	1,35	2084,87	2168,27	2251,66	2335,05	2418,45	2501,84	2564,39	2626,94	2689,48	2752,03	2814,57	2877,12	2939,67	3002,21	3064,76	3127,31	3169,00	3210,70	3252,40	3294,10	3335,79	3377,49
C 11	1,30	2007,65	2087,96	2168,27	2248,57	2328,88	2409,18	2469,41	2529,64	2589,87	2650,10	2710,33	2770,56	2830,79	2891,02	2951,25	3011,48	3051,63	3091,79	3131,94	3172,09	3212,24	3252,40
C 12	1,25	1930,44	2007,65	2084,87	2162,09	2239,31	2316,52	2374,44	2432,35	2490,26	2548,17	2606,09	2664,00	2721,91	2779,83	2837,74	2895,65	2934,26	2972,87	3011,48	3050,09	3088,70	3127,31
E 13	1,20	1853,22	1927,35	2001,48	2075,60	2149,73	2223,86	2279,46	2335,05	2390,65	2446,25	2501,84	2557,44	2613,04	2668,63	2724,23	2779,83	2816,89	2853,96	2891,02	2928,08	2965,15	3002,21
S 14	1,15	1776,00	1847,04	1918,08	1989,12	2060,16	2131,20	2184,48	2237,76	2291,04	2344,32	2397,60	2450,88	2504,16	2557,44	2610,72	2664,00	2699,52	2735,04	2770,56	2806,08	2841,60	2877,12
	1,00	1544,35	1606,12	1667,90	1729,67	1791,44	1853,22	1899,55	1945,88	1992,21	2038,54	2084,87	2131,20	2177,53	2223,86	2270,19	2316,52	2347,41	2378,30	2409,18	2440,07	2470,96	2501,84

(*) Correspondant au niveau 1,1354 de l'index quadrimestriel santé du mois de 1/01/2011 Basis - Base 2004 = 100

70 jours dans l'enfer de la mine

Trois femmes racontent... Chili, désert d'Atacama, le 5 août au soir. L'annonce de l'éboulement de la mine San José se propage dans les villages alentour comme une traînée de poudre. Maritza, Monica et Verónica se voient alors plongées dans le pire scénario que l'on puisse redouter lorsqu'on est fille, mère ou épouse de mineur dans ce pays où plus de 100 000 Chiliens vivent des mines d'or, de cuivre et d'argent. Celui de savoir enterré vivant ou mort l'homme, le fils ou le père tant aimé aux tréfonds des entrailles de la mine. Durant 70 jours, la journaliste franco-chilienne Cristina L'Homme a recueilli mot après mot, les confidences de trois femmes, exceptionnelles dans leur courage et leur dignité. Au-delà de l'angoisse, de l'espoir, des prières à tous les saints, de l'attente souvent insoutenable et toujours suspendue aux avancées des machines dépêchées sur place, l'auteur relate la vie de ces mineurs, rude et âpre comme l'est le désert qui les entoure. Cinq semaines après les faits, voici ce qui s'est passé depuis le 5 août dans la mine et dans le camp de fortune où les familles avaient trouvé refuge. Une chronique passionnante à l'écart de la tempête médiatique internationale.

Cristina L'Homme, 70 jours dans l'enfer de la mine, Éd. Geo, Paris, décembre 2010, 188 p., 17,10 €.



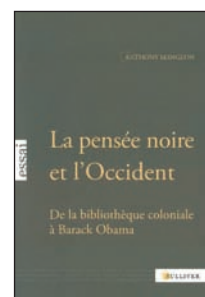
La pensée noire et l'Occident

L'auteur offre un nouveau décryptage des apports de la pensée dite « noire » à la pensée occidentale en commençant par analyser le vocabulaire caricatural communément employé. Cette étape permet de dépasser les clichés inhérents au sujet, héritages de la période coloniale : raison contre émotion, science contre magie, « Afrique des ténèbres » face à l'Europe des Lumières...

Une relecture de l'histoire et des textes des intellectuels noirs (africains, antillais, afro-américains) qui ne soit pas dans la comparaison et dans l'opposition de styles conduit à mesurer la complexité de cette pensée, son influence sur la pensée occidentale, son universalité. À travers les écrits de nombreux auteurs, Antony Mangeon dresse le portrait de la diversité politique et philosophique noire.

Maître de conférences à l'université Paul Valéry (Montpellier-III), Anthony Mangeon est agrégé de lettres modernes.

Anthony Mangeon, La pensée noire et l'Occident, de la bibliothèque coloniale à Barack Obama, Éd. Sulliver, Paris, octobre 2010, 301 p., 20,90 €.



TRIBUNE

SOMMAIRE

Infos GÉNÉRALES

- 2 / Pratique • Primes syndicales 2010 : attention au formulaire
- 3 / Édito • Notre politique sociale menacée ?
- 4 / Dossier • Menaces sur les allocations familiales
- 6 / Dans nos régionales
- 7 / Analyse • Mauvaise tactique aux TEC
- 9 / Actualités internationales

Infos GAZELCO

- 11 / Édito • Accord interprofessionnel 2011-2012, une équation compliquée !
- 12 / Remboursement soins de santé – médecine ambulatoire
- 12 / Fiscalité • Hausse du salaire net à partir du 1^{er} janvier 2011
- 13 / Tableaux • Barèmes
- 16 / À lire

Internet : www.gazelco.be

Internet : www.irw-cgsp.be



Membre de l'Union des Éditeurs de la Presse Périodique